

Déclaration d'ITW concernant l'esclavage moderne et la traite d'êtres humains

La présente Déclaration concerne notre exercice fiscal terminé le mardi 31 décembre 2019. Elle décrit les activités d'Illinois Tool Works Inc. et de ses filiales consolidées (« Entreprise », « ITW », « nous », « nos » et « notre ») pour éliminer l'esclavage et la traite des êtres humains de ses chaînes commerciales et d'approvisionnement.

Présentation

ITW reconnaît que notre impact s'étend bien au-delà de nos murs. Pour renforcer notre impact positif sur notre monde commun, nous nous engageons à favoriser la responsabilité dans l'ensemble de notre chaîne de valeur, par le biais de l'impact de nos produits, ainsi que via notre réseau mondial de fournisseurs.

L'Entreprise est un fabricant mondial de produits et équipements industriels divers comptant 84 divisions dans 53 pays. La culture d'ITW est l'un des principaux moteurs de notre stratégie d'entreprise et englobe nos Valeurs essentielles d'intégrité, de respect, de confiance, le risque partagé et de simplicité. Nous intégrons dans nos valeurs fondamentales, les principes du Pacte mondial des Nations Unies, la Déclaration universelle des droits de l'homme et la Déclaration de l'Organisation internationale du Travail sur les principes et droits fondamentaux au travail. Nos Valeurs essentielles, transmises dans toute l'Entreprise, appellent à faire preuve des normes d'éthique les plus élevées dans toutes les interactions avec toutes les parties prenantes.

Nous avons préparé cette déclaration sur une base combinée pour nous conformer à la fois à la California Transparency in Supply Chains Act et à la UK Modern Slavery Act et ce pour l'ensemble de notre entreprise, car nos valeurs fondamentales, la déclaration de principes de conduite, la politique des droits de l'homme, le Code de conduite du fournisseur, La Déclaration de politique relative à la conduite, aux attentes des fournisseurs et aux minerais des conflits fournissent ensemble le cadre de conformité global relatif à l'esclavage et à la traite des êtres humains dans l'ensemble de notre Entreprise (que nous appelons parfois collectivement « esclavage moderne » dans les présentes). Cependant, toutes les entités faisant partie de l'Entreprise ne sont pas soumises à la California Transparency in Supply Chains Act ou à la UK Modern Slavery Act.

Nous pensons que les risques d'esclavage moderne dans nos entreprises sont éloignés étant donné la nature de nos activités et de notre main-d'œuvre couplée à nos politiques et procédures internes. Lorsque nous avons identifié des risques inhérents aux fournisseurs, comme expliqué ci-dessous, nous avons établi des procédures pour atténuer les risques d'esclavage moderne dans nos chaînes d'approvisionnement pour les produits de ces fournisseurs.

Lorsque cela est possible, nous cherchons à entretenir des relations à long terme avec des fournisseurs locaux, afin de nous aider à nous approvisionner de manière plus responsable et à réduire le risque d'approvisionnement auprès d'un fournisseur non éthique.

Codes de conduite

La Déclaration des principes de conduite d'ITW exige de se conformer aux exigences des droits de l'homme à travers le monde, notamment aux lois en matière de respect de l'environnement, de la santé et de la sécurité qui protègent le bien-être des employés, ainsi qu'aux lois contre l'esclavage, la traite d'êtres humains et le travail des enfants. La Déclaration des principes de conduite d'ITW s'applique à tous nos employés et à toutes nos opérations commerciales internes.

En outre, le Code de conduite des fournisseurs d'ITW tient nos fournisseurs responsables des mêmes normes de conduite énoncées dans notre Déclaration de principes de conduite. Le Code de conduite des fournisseurs interdit expressément à nos fournisseurs d'employer des travailleurs dont l'âge est inférieur à l'âge minimum légal (et en tout cas de moins de 15 ans) ou de s'approvisionner sciemment auprès de fournisseurs associés à la traite des êtres humains. Le Code de conduite des fournisseurs demande également à nos fournisseurs de déployer des efforts raisonnables pour s'assurer que leurs fournisseurs sont conformes à nos politiques. Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils se conforment au Code de conduite des fournisseurs et nous ne faisons pas sciemment affaire avec des fournisseurs qui enfreignent des lois en matière de protection des droits de l'homme ou de santé et de sécurité humaines.

Nous avons également publié nos Attentes des fournisseurs. Entre autres, nos Attentes des fournisseurs indiquent que nous attendons des fournisseurs qu'ils se conforment à toutes les lois et réglementations applicables à travers le monde, notamment à celles concernant les droits de l'homme, et aux lois contre l'esclavage, la traite d'êtres humains et le travail des enfants.

De plus, nous avons publié une Politique des droits de l'homme. Notre Politique des droits de l'homme indique que nous sommes attachés aux droits de l'homme sur le lieu de travail. Entre autres choses, cela comprend la fourniture d'un lieu de travail qui protège le bien-être et la sécurité des employés et le respect de toutes les lois applicables concernant l'esclavage, la traite des êtres humains et le travail des enfants.

Mesures permettant d'atténuer le risque d'esclavage et de traite d'êtres humains

Nous nous engageons dans les activités décrites ci-dessous pour atténuer le risque d'esclavage moderne dans nos chaînes d'approvisionnement.

Conformément à notre structure d'exploitation décentralisée, nos entreprises individuelles sont responsables d'évaluer et de traiter les risques d'esclavage moderne dans leurs chaînes d'approvisionnement, en fonction de leur profil d'activité et de risque particulier. En reconnaissance des différents profils de risque de nos entreprises, nous avons choisi de ne pas adopter une approche normative dans ce domaine de conformité, car nous pensons que permettre aux entreprises individuelles d'adopter une approche réfléchie et personnalisée pour lutter contre le risque d'esclavage moderne est plus efficace qu'une approche normative et nos unités commerciales devraient fonctionner conformément à nos valeurs fondamentales, à la déclaration de principes de conduite d'ITW, au Code de conduite des fournisseurs, aux attentes des fournisseurs, à la Politique des droits de l'homme et à d'autres politiques d'ITW.

Évaluation des risques et des fournisseurs ; vérification des chaînes d'approvisionnement.
Nos entreprises évaluent les fournisseurs potentiels pendant la sélection de ces derniers, puis périodiquement par la suite, en fonction de leur profil de risque et d'entreprise ainsi que de leur rôle dans notre chaîne d'approvisionnement. L'évaluation peut comprendre plusieurs étapes

d'évaluation des risques d'esclavage moderne. Les mesures prises pour évaluer le risque d'esclavage moderne incluent généralement une demande aux fournisseurs de remplir un questionnaire détaillant leurs capacités liées aux processus de fabrication, au contrôle qualité, à la livraison et à la technologie, et demandant d'autres informations relatives à la gestion globale de leur entreprise.

ITW mène également des recherches internes sur le risque d'esclavage moderne en utilisant les ressources du gouvernement américain et des organisations non gouvernementales, entretient des contacts avec les fournisseurs dans le cadre de nos enquêtes sur les pays d'origine des minéraux des conflits et participe à des groupes industriels et à un engagement avec d'autres parties prenantes. Dans le cadre de notre processus d'évaluation des risques fournisseurs, nous utilisons également une liste de contrôle des risques de la chaîne d'approvisionnement exclusive qui nous guide dans l'identification des fournisseurs présentant les risques les plus élevés d'esclavage moderne dans leurs établissements. En outre, comme indiqué ci-dessous, nous exigeons des certifications des fournisseurs présentant le plus de risques.

Audits. Avant de faire des affaires avec un fournisseur, une visite sur site du fournisseur peut être effectuée par le personnel d'ITW afin de confirmer les capacités globales du fournisseur en matière de fabrication, de qualité, de livraison et de technologie, et d'évaluer le risque global du fournisseur. De plus, après avoir commencé à faire affaire avec un fournisseur, des visites sur le site du fournisseur peuvent être effectuées périodiquement par le personnel d'ITW. Bien que le but spécifique des visites sur site ne soit pas typiquement d'évaluer l'esclavage moderne, la conformité aux normes de l'entreprise pour l'esclavage moderne est couverte dans l'évaluation globale des fournisseurs, et nous pensons que les visites des fournisseurs sur place par le personnel d'ITW découragent les conditions de travail abusives.

Conditions du contrat. Nos Conditions générales d'achat prévoient que les fournisseurs directs doivent se conformer à toutes les lois applicables contre l'esclavage, la traite des êtres humains et le travail des enfants. Les Conditions générales d'achat exigent également que les fournisseurs directs se conforment à notre Code de conduite des fournisseurs.

Certifications des fournisseurs. Nous évaluons nos produits achetés par rapport à la liste des marchandises produites par le travail des enfants ou le travail forcé du département américain du Travail pour les pays et les industries susceptibles sujets à l'esclavage moderne afin d'identifier les fournisseurs à haut risque qu'ITW peut utiliser. Sur la base de cette évaluation, nous fournissons une formation sur notre Code de conduite des fournisseurs aux fournisseurs à haut risque identifiés et leur demandons de signer une déclaration indiquant qu'ils ont pris connaissance et respectent notre Code de conduite des fournisseurs, y compris ses dispositions concernant l'esclavage et la traite des êtres humains. Nous avons obtenu une certification de conformité de 100 pour cent de ces fournisseurs à haut risque possible identifiés.

Nous exigeons des recertifications annuelles de tous les fournisseurs à haut risque identifiés. En outre, nous exigeons des fournisseurs importants qui nous vendent des produits contenant des soi-disant « minerais des conflits » qu'ils certifient l'origine des minéraux ou autres matériaux demandés afin de déterminer si ces minerais ou matériaux peuvent soutenir un conflit en Afrique centrale. Ces certifications visent en partie à aider à identifier et à atténuer les risques d'esclavage moderne, de traite des êtres humains, de travail des enfants et d'autres violations des droits de l'homme.

Mécanisme de grief. L'Entreprise gère une ligne d'aide confidentielle pour les dénonciateurs par laquelle tous les employés, fournisseurs et autres tiers peuvent signaler les manquements

de conformité des employés, fournisseurs ou entrepreneurs, y compris en ce qui concerne l'esclavage moderne. Les coordonnées de notre service d'assistance téléphonique sont <http://www.itwhelpline.ethicspoint.com>.

Formation et responsabilité interne

Équipe de conformité. Au niveau de l'entreprise, nous disposons d'un Comité d'approvisionnement responsable qui se réunit régulièrement pour aborder les droits de l'homme et d'autres sujets liés à l'approvisionnement responsable. Les employés de nos unités d'affaires décentralisées sont également impliqués dans les efforts de conformité et sont responsables de s'assurer qu'ils s'approvisionnent de manière appropriée, y compris la prise en compte des risques liés à l'esclavage moderne dans la chaîne d'approvisionnement.

Gestion des connaissances et formations. Notre personnel chargé de l'approvisionnement est formé aux attentes globales des fournisseurs, notamment à l'exigence d'agir de façon éthique et conformément à notre Code de conduite des fournisseurs. En outre, nous exigeons que nos employés de l'approvisionnement mondial, les employés qui travaillent avec les fournisseurs et les clients sur les demandes de minerais des conflits, et les membres de notre comité d'approvisionnement responsable suivent une formation spécifique sur l'esclavage moderne visant à générer une sensibilisation et des exemples de meilleures pratiques, en particulier en ce qui concerne l'atténuation des risques au sein de nos chaînes d'approvisionnement de produits, et pour permettre à nos professionnels de l'approvisionnement de mieux reconnaître les signes de l'esclavage moderne et d'agir pour résoudre les problèmes identifiés. En 2018, nous avons amélioré le contenu de notre formation sur l'esclavage moderne et élargi le groupe d'employés requis tenus de suivre cette formation aux groupes mentionnés ci-dessus. En 2019, nous avons continué d'offrir une formation améliorée à tous les nouveaux employés de ces groupes. Nous hébergeons également un site Web interne qui contient cette formation et des documents supplémentaires à ce sujet. À ce jour, aucun problème n'a été identifié par notre personnel concernant l'esclavage moderne potentiel chez nos fournisseurs.

Certifications des employés. Les employés sont tenus de certifier périodiquement leur conformité à la Déclaration des principes de conduite d'ITW. En outre, notre formation sur l'esclavage moderne, mentionnée ci-dessus, exige également que les groupes d'employés décrits ci-dessus subissent une certification périodique de conformité.

Efforts supplémentaires en matière de responsabilité sociale des entreprises

Pour plus d'informations sur nos efforts et nos réalisations en matière de responsabilité sociale des entreprises, consultez notre rapport sur la responsabilité sociale des entreprises, disponible sur <http://www.itw.com/social-responsibility/>.

Uniquement à des fins de conformité avec la UK Modern Slavery Act, cette déclaration a été approuvée par le conseil d'administration d'ITW Limited le 24 juin 2020 et signée par un administrateur de cette entité, comme indiqué ci-dessous.

Giles Hudson, directeur
24 juin 2020